

ASSOCIATION TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT SUISSE SECTION FRIBOURG



Rapport Annuel 2021

ATE Fribourg, Route de la Fonderie 8C, 1700 Fribourg

info@ate-fr.ch

www.ate-fr.ch

Für Mensch
und Umwelt



COMITÉ DE LA SECTION 2021



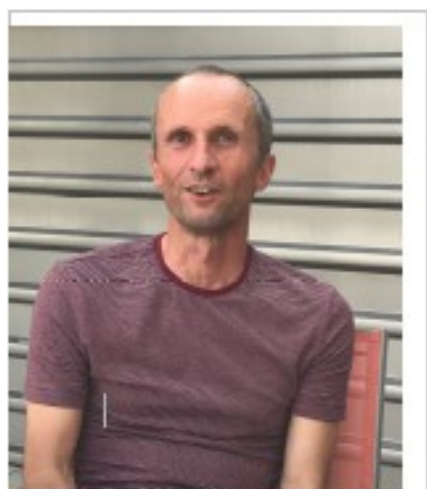
Paul Coudret (président)



Prisca Vythelingum (Secrétaire générale)



Alexis Barrière (comptable)



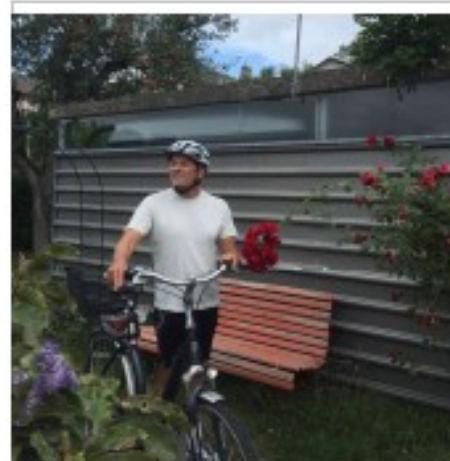
Jacques Monnard



Andrea Felder



Simon Bischof



Gérald Collaud

ÉDITORIAL

Chères et Chers Membres,

2021, seconde année de Covid et **année de la mobilité**. En tout cas, elle s'est inscrite plus fermement dans la loi avec l'adoption d'un texte qui modernise cette idée pour le canton. Sur le papier en tout cas car, dans les têtes, les membres du comité de la section Fribourg de l'ATE sont bien placés pour savoir que la mobilité reste... une vision.

Bien sûr, chaque année, nos édiles politiques cantonales font l'effort, très médiatisé, de venir en transport public, en vélo ou à pied de leur domicile à leur lieu de travail. Cela n'impressionne personne car le nombre de Fribourgeois(es) qui font la même chose chaque jour que Dieu fait est en effet de plus en plus important. Ce qui les incite d'ailleurs à réclamer toujours plus des infrastructures efficaces pour la mobilité douce. Pour nos responsables politiques, au contraire, la mobilité se résume à cette gesticulation médiatisée, à une loi et à quelques déclamations. Pour le reste, on repassera !

Ainsi, le projet de route dite de « contournement » entre Marly et Matran est fermement souhaité par toutes les autorités concernées : canton, agglomération et communes qui ne cessent d'annoncer une volonté de transfert modal sans avoir le courage de mettre un frein à la voiture. Personne n'avait d'ailleurs envisagé que les usagers potentiels ne seraient pas forcément d'accord avec la vision d'un nouveau ruban de bitume. Du coup, si ce projet capote, ce ne sera pas seulement à cause du pilier d'un pont planté dans une ancienne décharge de déchets spéciaux mais aussi (surtout ?) grâce à l'acharnement de quelques dizaines d'opposants locaux parmi lesquels on retrouve des agriculteurs mécontents de devoir perdre leur outil de travail.

Ainsi, AgriCo, dans la Broye. Là, on retrouve un Etat qui veut absolument « donner » un outil de travail aux entreprises et créer des places de travail sans penser un seul moment que, pour aller travailler dans un trou perdu, il faudra créer les routes pour y accéder. Et donc jeter aux orties les belles promesses en matière de mobilité douce.

Ailleurs, en Ville de Fribourg par exemple, les efforts pour développer la mobilité douce sont aussi quasi-systématiquement torpillés par ceux, de tous bords politiques, qui ne supportent pas de devoir marcher quelques dizaines de mètres. Et pourtant, quel plaisir de voir aujourd'hui comment le trafic est devenu plus fluide puisqu'on a interdit le parcage des véhicules sur un côté du boulevard de Pérolles...

On pourrait multiplier les exemples. En tout cas, à voir comment réagissent certains responsables communaux ou privés de projets contre lesquels l'ATE Fribourg fait opposition, il y a encore loin entre les intentions « vertes » affichées et la réalité. S'opposer à un parking, réclamer une voie cyclable, une nouvelle ligne de bus ou simplement demander que la loi existante en matière de mobilité soit appliquée, c'est un peu comme demander la lune.

Pas ou moins de voitures, c'est bien ! Mais surtout loin de chez soi et, en particulier, loin, très loin de son garage. Ce sont des sourires entendus, des soupirs, parfois même des lettres très ambiguës, proches du chantage, qui s'opposent au discours sur le développement des transports en public, voire pire, quand on parle de vélo ou de déplacement à pied.

Dans ces conditions, on comprend malheureusement pourquoi la votation CO2 a été un échec : personne ne veut se remettre en question. Et ceux qui le font sont considérés comme des hurluberlus dont il faut avoir au plus pitié, comme autrefois on le faisait de l'idiot du village. **Paul Coudret, Président**

VIE DE LA SECTION

MEMBRES

Les membres de la section sont passés de 2'280 à 2'320 entre fin 2020 et fin 2021.

RAPPORTS ANNUELS EN LIGNE

Notre rapport annuel peut être consulté et téléchargé sur le site de la section : <https://www.ate-fr.ch/activites/rapports-annuels>. Cependant, pour celles et ceux qui le souhaitent, une version papier peut être commandée au secrétariat général (info@ate-fr.ch).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

L'Assemblée générale 2021 a eu lieu le 28 août 2021 à 11h00 dans la salle de conférence de la Croix Blanche, Route de Fribourg 71, 1725 Posieux. Les comptes et le budget ont été approuvés à l'unanimité. Tous les membres du comité se sont représentés et ont été ré-élus par acclamation : Alexis Barrière (caissier), Simon Bischof, Gérald Collaud, Paul Marie Coudret (président), Andrea Felder et Jacques Monnard. Ensuite, l'assemblée générale a ré-élu par acclamation Monsieur Paul Coudret au poste de président de la section.

Après un léger repas qui respectait les normes COVID, Monsieur Jean-François Steiert, président du Conseil d'État a présenté « Vers une mobilité durable ».

À la suite de cet exposé, le comité et une partie des participant-e-s de l'Assemblée générale se sont retrouvés pour une photographie devant le tracé prévu pour la route de liaison Marly-Matran (voir la photo de couverture).

ACTIONS

PÉDIBUS

Le canton de Fribourg a compté 83 lignes Pedibus actives durant l'année 2021. Ce qui représente environ 700 enfants.

La coordination Pedibus a continué à promouvoir la sécurité sur le chemin de l'école au travers de différentes actions :

- Distribution du livre « Pedibus et ses amis », de flyers Pedibus, d'affiches A3 dans tous les établissements scolaires du canton, les structures d'accueil et les bibliothèques.
- Un spectacle partant de l'histoire « Pedibus et ses amis » a été raconté à plus de 350 personnes un peu partout dans le canton.
- Présence d'un stand Pedibus au festival Juvénalia a permis à de nombreux visiteurs de faire connaissance avec ce système d'accompagnement participatif.
- Fidélisation des lignes actives. Sans les responsables de ligne et les personnes qui les conduisent bénévolement, le Pedibus ne fonctionnerait pas. C'est pourquoi, une lettre de remerciement co-signée par la commune, pour lui apporter une plus grande portée a été envoyé a toutes les familles concernées.
- Lors de la semaine de la mobilité douce, plusieurs actions ont été organisées sur le territoire fribourgeois, notamment la fermeture d'une rue en basse ville. Découvrez les photos de la journée internationale à pied à l'école sur www.journee-a-pied.ch.

Toutes ces actions n'auraient pas été possible sans l'exemple des familles qui s'investissent bénévolement et créent des liens sociaux solidaires dans nos communes. Une aventure soutenue par nos partenaires qui ont rendu cette campagne Pedibus dynamique et innovante. **Lyane Wieland**

CAREFREE SHOPPING DAY

En 2021, l'ATE Suisse a organisé avec les sections qui le souhaitent une journée d'achat sans voiture, le 8 mai 2021 afin de motiver le plus grand nombre de personnes possible à transporter leurs courses de manière durable. En vélo, rollers, caddie, cargo bike, transports publics ou simplement à pied. L'ATE section Fribourg a, grâce au travail précieux d'Emmanuel Bichet, montré les

stratégies des membres de tous les âges qui font leurs achats sans voiture dans [de petites vidéos](#). Ces vidéos ont eu un beau succès. Nous avons également distribué dans plusieurs commerces alternatifs de la Ville de Fribourg les sacs en tissus et les sacs à légumes mis à disposition pour l'ATE Suisse pour l'événement. **Prisca Vythelingum**

CAMPAGNE EN FAVEUR LA LOI CO2

Le 13 juin 2021 a eu lieu la votation pour le climat, dite votation CO₂, en même temps que pour l'initiative pesticide et pour l'initiative eaux propres. La section fribourgeoise de l'ATE a participé à la campagne afin de persuader la population suisse, respectivement fribourgeoise, de voter oui à une décarbonisation des transports. Sur le canton de Fribourg, un comité « Loi sur le CO₂ OUI Fribourg » a été constitué sous la présidence du Conseil d'Etat. Avec le soutien de certains politiciens, la section cantonale de l'ATE y a été active avec le concours de Pro Natura et du WWF. Avec des moyens financiers limités et un soutien plus que modeste des milieux économiques, agricole, sportif et scientifique, le comité a finalement concentré son action sur un tout ménage, des actions de rue et une communication directe avec les médias. En ce qui concerne les actions de rue, il s'est agi principalement de la distribution de flyers dans plusieurs points stratégiques des villes principales du canton. Entre le 10 mai et le 12 juin, par exemple, ces distributions ont eu lieu à 12 reprises autour de la gare de Fribourg et sur les marchés de la ville. Ces actions ont été complétées par l'envoi de lettres de lecteurs. Malheureusement, ces efforts locaux et nationaux n'ont pas permis de faire contrepoids à l'action des opposants à la Loi CO₂. Elle a été refusée en votation populaire par près de 52% des électeurs. Dans le canton de Fribourg, la loi CO₂ a été aussi refusée par 55,6% des votants. **Paul Coudret**

PARKING DAY 2021

Le 17 septembre 2021 de 16h à 20h, des rues et surtout des place de parking du centre-ville de Fribourg ont été occupés par différentes associations et collectifs citoyens pour partager un verre, un moment de détente, écouter de la musique ou tout simplement profiter du soleil de ce début de week-end dans un cadre agréable. Tout cela a été possible dans le cadre du premier ParkingDay de Fribourg, une manifestation qui a déjà eu lieu dans de nombreuses villes d'Europe et de Suisse pour montrer comment l'espace occupé par les voitures garés peut être utilisé beaucoup plus intelligemment, et surtout de manière plus intéressante et conviviale. La collaboration avec la ville de Fribourg a permis de libérer les rues du Temple et du Criblet et d'installer différentes installations comme un lieu pour que les enfants puissent dessiner, une table pour faire des

jeux de société, le cyclotone amené par ProVélo pour diffuser de la musique en pédalant. Une belle première manifestation pour démontrer aux gens tous les avantages de ne pas encombrer l'hypercentre de voitures garés. **Alexis Barrière**



DOSSIERS CANTONAUX

CRÉATION DE L'ÉCOFORUM FRIBOURG ET RÉDACTION D'UN MANIFESTE

Le WWF Fribourg, Pro Fribourg, Pro Natura Fribourg, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, l'Association transports et environnement (ATE), Kultur Natur Deutschfreiburg (KUND), BirdLife et le Centre ornithologique fribourgeois (COF) ont tenu le 9 septembre 2021 une conférence de presse afin de présenter, d'une part, le nouveau regroupement d'associations « ECOFORUM » et, d'autre part, leur manifeste contenant 13 mesures urgentes que l'Etat devra mettre en oeuvre lors de la prochaine législature (2022-2026). Toutes les associations membres ont dû admettre que la marge de progression dans tous les domaines qui les concerne est dans le canton de Fribourg, beaucoup trop importante et que les exigences légales ne sont souvent pas respectées. Aussi, elles ont décidé de s'associer en un Ecoforum et ont rédigé un manifeste à l'intention des futur-e-s élu-e-s et des administrations cantonales et communales de Fribourg. Ainsi, l'Ecoforum nouvellement fondé a immédiatement dressé une liste des mesures urgentes dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement, du paysage et du patrimoine bâti en demandant qu'elles soient réalisées par les autorités au plus tard à la fin de la prochaine législature (2026). Pour ces treize mesures, le canton a une obligation légale et il n'a souvent pas respecté les délais pour leur mise en oeuvre. Les raisons dues à ce retard sont souvent en lien à un manque cruel de ressources financières et humaines dans les services compétents. Les mesures comportent une explication de la problématique, un descriptif de la situation dans le Canton de Fribourg, ainsi que les revendications de nos organisations. L'intégralité du manifeste est accessible en français et en allemand sur le site : www.ecoforum-fribourg.ch. **Prisca Vythelingum**



CONSULTATION SUR LA LOI SUR LA MOBILITÉ

Dans sa prise de position, l'ATE section Fribourg a salué la volonté de coordonner les politiques de mobilité, d'avoir une seule autorité en charge de la mobilité et de la création d'une commission consultative de la mobilité. Elle soutient entièrement les intentions à l'origine de cette loi qui « tente de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux posés par la mobilité, parmi lesquels on peut citer le changement climatique, la digitalisation, la sédentarisation, les nouvelles formes de travail et de mobilité ». Il est cependant difficile d'identifier les instruments dans cette loi qui permettent concrètement et significativement de réduire la part modale du trafic individuel motorisé et les kilomètres parcourus. C'est la seule réponse efficace en termes de mobilité par rapport au changement climatique et aux nuisances du bruit et de la pollution engendrés par le trafic individuel motorisé. Si cette loi veut tenir compte de l'urgence climatique, elle doit se donner les moyens de mesurer l'évolution des gaz à effet de serre émis par la mobilité dans le canton. Pour ce faire, il faut geler immédiatement et définitivement tous les projets de développement des infrastructures routières et assurer rapidement une infrastructure suffisante pour accueillir les nouveaux usagers de la mobilité active et des transports publics. Ainsi, il faut estimer les flux à accueillir sur les itinéraires cyclables et piétons et dans les transports publics et investir l'argent prévu pour les routes dans ces infrastructures. La forme de collaboration prévue avec l'Office fédéral des routes (OFROU) n'apparaît pas non plus dans cette loi.

Prisca Vythelingum



DOSSIERS SINGINE

LE PROJET DE LIAISON BIRCH-LUGGIWIL A ÉTÉ ABANDONNÉ PAR L'OFFICE FÉDÉRAL DES ROUTES (OFROU)

Le Département fédéral des transports, de l'environnement et de l'énergie (DETEC) a refusé la construction de la route de liaison Birch-Luggiwil, mis à l'enquête en mai 2017 par son Office fédéral des routes (OFROU). Après plus de quatre ans de discussions internes à la Confédération sur les alternatives au tracé mis à l'enquête par l'OFROU, le DETEC a décidé que cette route de liaison ne pouvait pas être considérée comme une route nationale et ne pouvait de ce fait pas être autorisée sur la base du droit des routes nationales. Selon le DETEC, ce projet n'apporte pas la preuve que la route de liaison est indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité sur l'autoroute. L'ATE section Fribourg partage complètement cet avis et l'avait par ailleurs exprimé dans son opposition co-signée par les sections fribourgeoises de Pro Natura et WWF. Les principales critiques des opposants et des Offices fédéraux concernaient le tracé qui aurait entraîné la disparition de grandes surfaces d'assolement et de zones naturelles. L'OFROU a ainsi pendant toutes ces années, analysé une dizaine de variantes et rédigé deux rapports complémentaires qui arrivaient à la conclusion que le premier tracé était le meilleur. L'Office fédéral de l'aménagement du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ne partageaient pas cet avis car ils préféraient le tracé qui longeait l'autoroute et provoquait moins de dégât sur la nature et les terres agricoles. Comme les différents Offices impliqués ne sont pas arrivés à un accord sur le tracé, le DETEC a décidé que le projet ne respectait pas le principe de proportionnalité sans plus d'explication. Nous serions très intéressés d'en savoir un peu plus sur cet élément car l'argument de la proportionnalité était central dans notre recours au Tribunal fédéral administratif (TFA) contre le développement de la jonction autoroutière de Matran. [Prisca Vythelingum](#)

DOSSIERS SARINE

OPPOSITION AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PERTUIS (FRIBOURG)

En février 2021, l'ATE section Fribourg a fait opposition au projet de réaménagement de la Place du Pertuis, piloté par la Direction de l'édilité. En effet, ce dernier proposait uniquement des aménagements, et pas de mesures de circulation, ce qui nous semblait notoirement insuffisant pour réduire le trafic (et son corollaire le bruit) beaucoup trop important à la Grand-Fontaine. Par la suite, le secteur de la mobilité a proposé de mettre en place des interdictions de tourner à gauche depuis la Route-Neuve vers la Grand-Fontaine, et de tourner à droite de la Grand-Fontaine vers la Route-Neuve. Mais aucune étude sérieuse n'a été effectuée concernant les effets du réaménagement et de ces mesures. De plus, le service de la mobilité n'a pas voulu s'engager à prendre des mesures supplémentaires si les mesures mises en place n'amélioreraient pas suffisamment la situation.

Jacques Monnard

GIVISIEZ - UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS ? OUI ! AU DÉTRIMENT DES VÉLOS ? NON !

Depuis quelques mois, une nouvelle voie de bus en site propre a vu le jour sur la route Jo-Siffert, entre Corminboeuf et Givisiez, deux communes situées à proximité de Fribourg. Parallèlement, la vitesse a été réduite de 80 à 60 km/h. Une bonne chose sur le principe, les bus pouvant maintenant dépasser aisément le flux de voitures qui se rend en direction de Fribourg ou de l'autoroute. Mais il y a un bémol : les cyclistes en direction de Fribourg n'ont pas le droit d'emprunter la nouvelle voie de bus. Elles et ils sont donc obligés soit d'emprunter la voie cyclable, ce qui implique de traverser plusieurs passages piétons - à pied- au niveau des routes de desserte, soit de rester sur la route. Dans ce dernier cas, les cyclistes se font souvent frôler de près par les automobilistes en raison de la largeur restreinte de la route et du fort trafic dans les deux sens, ce qui rend impossible de dépasser en respectant une distance suffisante.

En direction de Corminboeuf, le problème est plus aigu : les vélos se retrouvent coincés entre les automobilistes et le bord de la chaussée. Certaines personnes, plus respectueuses des règles de circulation que d'autres, préfèrent ne pas dépasser, mais alors la ou le cycliste fait office de régulateur de vitesse sur toute la longueur du tronçon mentionné. Certes, les vélos pourraient emprunter la



piste cyclable de l'autre côté de la route sur laquelle on peut circuler dans les deux sens, mais cela implique de traverser deux fois la route principale qui est fortement fréquentée, et de s'arrêter aux passages piétons mentionnés auparavant – une alternative pas vraiment concluante ...

Cette situation, malgré les aménagements prévus ultérieurement sur le tronçon, risque de durer plusieurs années. Nos ingénieurs routiers n'arrivent-ils vraiment pas à trouver une alternative convenable pour nos amies et amis cyclistes ?

Dans l'optique des visées climatiques et d'une diminution des nuisances liées au trafic routier en général, il paraît couler de source que l'usage de la mobilité douce doit être priorisée et non pénalisée. Merci à tous et toutes celles et ceux qui s'engagent dans ce sens. **Andrea Felder**

DÉCISION DU TRIBUNAL CANTONAL CONCERNANT L'ACCÈS À LA DOCUMENTATION SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT POUR LES MANIFESTATIONS SUR LE PLATEAU D'AGY

Dans le canton, la date du 29 avril 2021 est à marquer d'une pierre blanche en ce qui concerne la transparence et l'accès à l'information. Ce jour-là, la 1ère cour administrative du Tribunal cantonal (TC) a en effet donné raison à la section de Fribourg de l'ATE dans une affaire qui l'opposait depuis 2019 à la Préfecture du district de la Sarine. Cette dernière lui avait en effet refusé à réitérées reprises l'accès à des documents concernant le concept de stationnement, de circulation et de mobilité pour les manifestations sur le Plateau d'Agy, en lien notamment avec les matches de Fribourg Gottéron et les manifestations de Forum Fribourg.

Ayant constaté que la Préfecture n'avait même pas respecté des engagements qu'elle avait pris pour mettre cette documentation à disposition et qu'une procédure engagée auprès de la préposée cantonale à la transparence n'avait également donné aucun résultat, l'ATE section Fribourg s'est résolue à interjeter appel auprès du Tribunal cantonal. Dans ses considérants, le TC a relevé notamment que les arguments opposés par la Préfecture pour ne pas mettre la documentation à disposition n'avaient aucune raison d'être : « les arguments qu'il invoque ne convainquent guère et ne justifient pas son refus de s'exécuter », relèvent ainsi les juges. « C'est à tort que le Préfet s'est refusé à suivre la recommandation de la Préposée (à la transparence), proportionnée en tous points, à défaut d'abus de la part de la recourante (l'ATE) et d'intérêt public prépondérant », ajoutent-ils. Au final, la Préfecture de la Sarine a été condamnée à dresser la liste de tous les documents demandés par l'ATE et aux dépens. Le Préfet n'a pas fait usage de son droit de recours auprès du Tribunal fédéral. **Paul Coudret**



RECOURS AUPRÈS DU TRIBUNAL FÉDÉRAL ADMINISTRATIF (TFA) CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA JONCTION DE MATRAN

Nous avons lutté vaillamment depuis 2018 pour résister aux développements démesurés de la Jonction de Matran et au début 2022, nous avons accepté notre défaite. Les projets pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) suivent un parcours, à notre avis, peu démocratique. En effet, l'opposition est traitée et rejetée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication dont fait partie l'OFROU. Ainsi, jamais nous n'avons pu exposer nos arguments sur le fond à une instance neutre car dès que le DETEC a rejeté notre opposition, nous avons dû faire recours au Tribunal fédéral Administratif (TFA). En principe, le TFA fait avant tout une analyse du processus sans trop se pencher sur le fond. Nous avons cependant l'espoir que le TFA, comme Tribunal de première instance allait se positionner sur le fond en s'interrogeant sérieusement sur la nécessité de créer une infrastructeuse coûteuse qui va créer du trafic induit. D'autre part, nous espérions que le TFA allait au minimum juger que l'OFROU aurait dû nous donner accès aux études de trafic. Et bien non, il a choisi de ne pas le faire et de baser sa décision presque entièrement sur le rapport d'impact environnemental commandé et financé par l'OFROU. Toute ceci est frustrant, décourageant et déprimant et ne renforce pas notre confiance dans notre système judiciaire. Et en même temps, le plus triste est le fait que nos autorités administratives et judiciaires se déresponsabilisent : L'OFROU dit : en développant l'infrastructure routière, je ne crée pas de trafic, je ne fais que répondre à un besoin et le TFA le suit... Alors que nous savons bien que mettre à disposition un service, crée la demande..... Comment allons-nous sauver la vie sur terre si nous ne prenons pas l'entière responsabilité de nos actions ? [Prisca Vythelingum](#)

DOSSIERS LAC

CHIÈTRES – OPPOSITION AU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE DÉTAIL (PAD) STOCKENTEILEN-WEGMATT

Une belle victoire ! C'est ainsi qu'on peut qualifier le résultat de l'opposition qu'avait faite l'ATE section Fribourg contre le projet de la commune de Chiètres, dit « Stöcktenteilen-Wegmatt ». La commune de Chiètres (Kerzers) avait mis à l'enquête en octobre 2019 un plan d'aménagement de détail pour la zone dite « Stöcktenteilen-Wegmatt », en bordure est de la commune. Cela concerne l'aménagement d'une grande parcelle en terrain à vocation industrielle (accueil

de nouvelles entreprises). La section fribourgeoise de l'ATE a fait opposition à ce projet pour plusieurs raisons : aucun plan de mobilité n'était prévu dans le projet alors que cela est réclamé dans les prescriptions cantonales ; aucune planification des liaisons avec les transports publics n'était prévue ; la planification de cette zone était très vague concernant les places de parc. Après une première séance de conciliation en décembre 2019, la commune a été d'accord d'intégrer dans le règlement de construction de cette zone un article sur la gestion de la mobilité. Mais aucun accord n'avait été trouvé sur les connections avec les transports publics et, surtout, sur le nombre maximum de places de parc pour lesquelles l'ATE réclamait une réduction de 30% du nombre prévu. Finalement, après deux autres séances, la commune s'est ralliée aux arguments de l'ATE section Fribourg. Elle a inscrit dans le règlement une diminution de 30% des places de parc pour cette zone, prévu une amélioration des conditions de mobilité douce dans les environs de cette zone et prévu de limiter le nombre d'entreprises génératrices de trafic important qui pourraient s'installer dans la zone industrielle.

A noter que l'ATE Section Fribourg a une autre opposition en cours à Chiètres contre un projet de lotissement immobilier, dit Stockacker 4, par laquelle elle réclame une réduction drastique du nombre de places de parc prévues et la mise en place d'une liaison efficace avec les transports en public pour les futurs habitants de ce quartier. Une première séance de conciliation a eu lieu début 2022. **Paul Coudret**

DOSSIERS BROYE

ST-AUBIN - OPPOSITION AU PLAN D'AMÉNAGEMENT CANTONAL (PAC) AGRICO

En mai 2021, l'ATE section Fribourg a fait opposition au PAC AgriCo. En effet, la zone du PAC AgriCo est le premier projet de promotion foncière active du canton de Fribourg. Il est malheureusement situé dans une zone très mal desservie en transport public qui ne permet pas un raccordement ferroviaire pour le transport des marchandises. Ceci entraîne une dépendance au transport routier pour les futurs collaborateur-trice-s et pour les marchandises. L'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) est prêt à mettre en place un plan de mobilité intéressant mais les réductions du nombre de places de stationnement est insuffisant et le contrôle du transport marchandise ne nous convainc pas. D'autre part, ce secteur est sous la responsabilité de l'ECPF comme le plan d'aménagement de détail (PAD) Pré-aux-moines à Marly et le secteur de la Maillarde à Romont. A ce titre il devrait, dans le plan directeur cantonal être classé comme une zone d'activité stratégique, au même titre que les autres secteurs précités. Pour les secteurs stratégiques, les exigences mobilité sont encore plus importante. L'ATE section Fribourg considère que si le canton décide de développer et densifier une zone d'activité dans un secteur qui présente des lacunes en terme de mobilité par rapport aux exigences du Plan directeur cantonal, il doit les corriger avant l'approbation du plan d'aménagement afin de réduire au maximum les nuisances liées au trafic.

Au début de l'année 2022, l'ATE section Fribourg a fait recours auprès du Tribunal cantonal avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. [Prisca Vythelingum](#)

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMMISSION "MOBILITÉ DOUCE" DE LA VILLE DE FRIBOURG

En raison de la pandémie, la commission mobilité douce de la Ville de Fribourg ne s'est réunie qu'une fois en juin, alors que la séance de l'automne a été annulée.

Lors de cette séance, différents projets ont été présentés dont la création d'une bande cyclable à la montée de la Route Neuve, la mise en test d'un nouveau marquage au giratoire de Tivoli (sas vélo avant chaque cédez le passage et un

bypass vélo pour chaque trajet direct), et la mise à l'enquête d'une borne à la route de la Vignettaz. **Gérald Collaud**

COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)

La commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT) s'est réunie quatre fois en 2021 afin de discuter souvent, de la modification de la LATeC concernant la taxe sur la plus-value, des modifications du plan directeur canton (PDCant) et du Plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo à St-Aubin. L'ATE section Fribourg ne se prononce pas sur le modification de la LATeC mais nous avons formulé des remarques concernant les modifications du PDCant et nous sommes en recours au Tribunal cantonal concernant le PAC AgriCo à St-Aubin. De notre avis, le canton de Fribourg manque cruellement de courage, d'ambition et de vision en ce qui concerne la mobilité du futur. **Prisca Vythelingum**

COMMISSION CONSULTATIVE DES TRANSPORTS (CCT)

L'ATE section Fribourg est représentée dans la Commission consultative des transports (CCT) par son président, Paul Coudret. Cette commission a siégé le 16 mars par vidéoconférence en raison de la pandémie et une autre séance prévue le 13 septembre a été annulée. Lors de la séance du 16 mars 2021, la nouvelle Loi sur la mobilité, qui sera adoptée plus tard dans l'année par le Grand Conseil, a été présentée. Elle vise à intégrer les différentes formes de mobilité et à gérer, modérer et fluidifier le trafic de manière à ce que chacun puisse continuer à se déplacer dans le canton. La nouvelle loi privilégie une mobilité douce et durable. Elle simplifie et clarifie les procédures. Elle innove également dans les méthodes de financement. La future suppression du passage à niveau de Villaz-St-Pierre, d'un coût de 19,5 millions dont 8 pour le canton a été aussi présentée. Enfin, les grandes lignes du changement d'horaire 2022 ont été exposées avec notamment des améliorations de l'offre ferroviaire et de bus. En mai-juin 2021, le projet d'horaire 2022 a été mis en consultation. Le Groupe horaire de la CCT, dans lequel l'ATE section Fribourg est représenté, a statué sur les modifications et les réclamations faites à la fin juin. 174 requêtes ont été déposées, dont 50 venant du district du Lac et 19 de celui de la Sarine. Les utilisateurs réguliers (55), les communes (48) et les pendulaires (33) sont les groupes d'utilisateurs faisant le plus usage de leur droit à contester le projet d'horaire. Le nouvel horaire 2022 est entré en vigueur le 2 décembre 2021. **Paul Coudret**

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Nous vous remercions d'avance de soutenir directement notre section par une aide bénévole ou par un don sur notre compte de chèque postal : CCP 17-10329-7

SITE INTERNET, NEWSLETTER, FACEBOOK

Newsletter : Si vous désirez être régulièrement informés de nos activités, il suffit de vous inscrire à notre newsletter à l'adresse : info@ate-fr.ch ;

Site internet : www.ate-fr.ch

Facebook : <http://www.facebook.com/ate.vcs.fr>

POUR NOUS CONTACTER

ATE Association transports et environnement, Section Fribourg, Route de la Fonderie 8C, 1700 Fribourg

Tél. : 079/ 559 10 40

E-mail : info@ate-fr.ch

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos rédactrices et rédacteurs, nos relectrices et relecteurs bénévoles et les membres du comité.

UN RÉSEAU DENSE ET EFFICACE



SEMAINE COMME WEEK-END,
J'Y VAIS EN TPF

tpf.ch

tpf